

162. — 4 AVRIL 1891. — Loi contenant le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics pour l'exercice 1891 (1). (Monit. du 5 avril 1891.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des

travaux publics est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de dix-sept millions soixante-huit mille cent nonante-sept francs (fr. 17,068,197), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, M. LÉON DE BRUYN.)

Budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics pour l'exercice 1891.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Personnel.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000 »	
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	613,204 »	
Matériel.		
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au Bulletin administratif du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	83,000 »	776,104 »
Frais de déplacement.		
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . . .	28,900 »	
Honoraires des avocats.		
Art. 5. Honoraires des avocats du département	30,000 »	
CHAPITRE II. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 6. Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 »	17,100 »
Art. 7. Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	6,300 »	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1889-1890.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 28 février 1890, p. 142.

Session de 1890-1891.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement, p. 25-26. — Rapport. Séance du 3 février 1891, p. 73-85.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 13 février 1891, p. 414-418; 18 février, p. 432-445;

19 février, p. 447-460; 20 février, p. 462-475; 24 février, p. 479-491; 27 février, p. 521-535; 3 mars, p. 537-550; 4 mars, p. 551-565; 5 mars, p. 567-580; 6 mars, p. 581-596; 10 mars, p. 597-612; 11 mars, p. 613-628, et 12 mars, p. 629-643. — Adoption. Séance du 12 mars, p. 643.

SÉNAT.

Session de 1890-1891.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 17 mars 1891, p. 155. — Discussion. Séances des 18 mars, p. 170-175; 19 mars, p. 181-192; 20 mars, p. 193-206; 23 mars, p. 209-226; 24 mars, p. 227-243, et 25 mars, p. 245-256. — Adoption. Séance du 25 mars, p. 256.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III. — AGRICULTURE.		
Art. 8. Inspection de l'agriculture et agronomes de l'Etat : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	121,400 »	
Art. 9. Indemnités pour bestiaux abattus et subsides aux provinces	160,000 »	
Art. 10. Service vétérinaire; inspection, traitements, indemnités, frais de tournée, frais de bureau et de matériel. — Médecins vétérinaires agréés : indemnités. — Secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin. — Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	142,000 »	
Art. 11. Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragement	207,000 »	
Art. 12. Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. — Location d'un matériel de concours	180,000 »	
Art. 13. Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	46,700 »	
<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
Art. 14. Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements de disponibilité	101,325 »	
Art. 15. Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études.	50,000 »	
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		2,062,055 »
Art. 16. Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité	139,000 »	
Art. 17. Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; frais des commissions de surveillance et des jurys	68,400 »	
Art. 18. Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection.	10,000 »	
Art. 19. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires	183,475 »	
<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>		
Art. 20. Jardin botanique de l'Etat. Traitement du personnel	34,300 »	
Art. 21. Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture.	54,700 »	
<i>Eaux et forêts.</i>		
Art. 22. Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	452,255 »	
Art. 23. Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	89,500 »	
Art. 24. Défrichement; reboisement; subsides aux communes; dépenses diverses	18,000 »	
Art. 25. Pisciculture; repeuplement des cours d'eau	14,000 »	
CHAPITRE IV. — LABORATOIRES D'ANALYSES.		
Art. 26. Laboratoires de l'Etat, provinciaux, communaux et privés pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. Subsides. Traitement et indemnités du personnel.	94,000 »	94,000 »

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V. — INDUSTRIE.		
Art. 27. Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route .	30,900 »	
Art. 28. Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 »	
Art. 29. Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles ménagères, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	494,600 »	
Art. 30. Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; huitième concours. Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	45,050 »	704,150 »
Art. 31. Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite de l'Etat	20,000 »	
Art. 32. Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	23,400 »	
Art. 33. Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression	3,500 »	
Art. 34. Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	3,700 »	
Art. 35. Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement du secrétaire. — Frais divers	12,500 »	
Art. 36. Conseil supérieur du travail. — Frais divers	12,500 »	
Art. 37. Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	3,000 »	
CHAPITRE VI. — POIDS ET MESURES.		
Art. 38. Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection.	82,350 »	
Art. 39. Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	
Art. 40. Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	130,350 »
CHAPITRE VII. — VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
Art. 41. Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 »	
Art. 42. Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écriture ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 »	
Art. 43. Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 »	
Art. 44. Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 »	2,082,000 »
CHAPITRE VIII. — SERVICE DE SANTÉ.		
Art. 45. Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection du commerce des denrées alimentaires; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués		

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel et de prise d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales. Subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889	250,000 » 33,500 » 5,000 »	288,500 »
Art. 46. Académie royale de médecine		
Art. 47. Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1886 à 1890, institué par arrêté royal du 25 novembre 1889		
CHAPITRE IX. — PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS.		
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.		
Art. 48. Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés	3,670,000 »	
Art. 49. Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	50,000 »	
SECTION 2. — Bâtiments civils.		
Art. 50. Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de justice de Bruxelles, etc.	675,000 »	
Art. 51. Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	100,000 »	
Art. 52. Entretien et réparation des asiles d'aliénés	20,000 »	
Art. 53. Entretien et réparation des écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	6,000 »	
Art. 54. Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 »	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
Art. 55. Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	1,132,820 »	
Art. 56. Travaux d'amélioration des canaux et rivières.	237,600 »	
Plantations.		
Art. 57. Plantations nouvelles.	15,000 »	
Bacs et bateaux de passage.		
Art. 58. Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.	40,000 »	10,319,800 »

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
Art. 59. Personnel : traitements ; salaires et indemnités ; frais de bureau et de déplacements ; remplacements provisoires ; frais d'opérations graphiques	17,700 »	
Art. 60. Frais relatifs aux irrigations de la Campine	1,600 »	
<i>SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.</i>		
Art. 61. Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	691,430 »	
Art. 62. Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux et boisement des dunes domaniales	28,000 »	
<i>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</i>		
Art. 63. Etudes de projets ; frais de levé de plans ; achats d'instruments, de cartes et de livres ; matériel, impressions, etc. ; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 »	
<i>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.</i>		
Art. 64. Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées ; frais de bureau et de déplacement	1,008,900 »	
Art. 65. Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,140,000 »	
Art. 66. Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement ; missions des élèves ingénieurs et des élèves conducteurs de l'école spéciale du génie civil	19,000 »	
<i>SECTION 7. — Service des bâtiments civils.</i>		
Art. 67. Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de justice	175,050 »	
Art. 68. Etudes de projets, achat d'instruments et de livres ; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de justice de Bruxelles	45,000 »	
<i>CHAPITRE X. — MINES.</i>		
<i>SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil des mines.</i>		
Art. 69. Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	32,000 »	
Art. 70. Matériel	640 »	
<i>SECTION 2. — Personnel du corps des mines.</i>		
Art. 71. Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	332,075 »	
Art. 72. Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Carte géologique.		
Art. 73. Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique	112,000 »	544,715 »
SECTION 4. — Caisse de prévoyance.		
Art. 74. Subsidés aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 »	
SECTION 5. — Impressions, etc.		
Art. 75. Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 »	
CHAPITRE XI.		
SECTION 1 ^{re} . — Commission des procédés nouveaux.		
Art. 76. Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	
SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
Art. 77. Frais de route et de séjour	300 »	10,200 »
Art. 78. Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	
SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
Art. 79. Frais de route et de séjour.	1,500 »	
CHAPITRE XII. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
Art. 80. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	26,723 »	26,723 »
CHAPITRE XIII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 81. Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	18,000 »	49,100 »
Art. 82. Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beauvais, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	
Total du budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. fr.		17,068,197 »